

Dossier de candidature

Résidence d'écriture

Maison de la Poésie de Rennes

Les résidences d'écriture à la Maison de la Poésie de Rennes sont ouvertes à tout auteur ou autrice de poésie contemporaine ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur¹.

Deux résidences sont proposées chaque année, au printemps (avril-mai) et à l'automne (octobre-novembre). Elles s'étendent chacune sur une période de huit semaines. Elles offrent la possibilité d'avancer un travail littéraire (poésie, prose poétique, prose), à Rennes, dans un cadre propice à la création.

Chaque résidence est organisée selon un calendrier similaire : 70% du temps total pour le travail d'écriture, et 30% pour des projets avec les publics (soit 12 rencontres au total).

Le manuscrit, avancé ou terminé lors de la résidence, fera l'objet d'une publication au mieux dans la première ou deuxième année suivant la fin de la résidence, avec un éditeur choisi par le ou la résident.e. Pour soutenir cette publication, une aide à l'édition de 800€ est délivrée par la Maison de la Poésie de Rennes, sous la forme d'un préachat de 20 ouvrages.

Les rencontres avec les publics sont construites en concertation avec le ou la résident.e. Elles prennent la forme d'ateliers d'écriture suivis, de rencontres, ou de toute autre forme originale imaginée par le ou la résident.e. Les ateliers font

¹ A ne pas confondre avec une publication à compte d'auteur. Pour plus de renseignements, nous vous renvoyons vers cet article de l'agence Ciclic : <https://livre.ciclic.fr/outils-ressources/information-documentation/etudes-guides-fiches-pratiques/auteur/contrat-compte-d-auteur>

forcément partie des actions de médiation obligatoires. L'équipe salariée se tient à disposition pour aider à la mise en œuvre de ces idées.

En fin de résidence, lors d'un dernier « Temps fort », carte blanche est laissée au ou à la résident.e pour inviter l'artiste de son choix lors d'une rencontre tout public.

Une convention de résidence récapitulant les interventions et les modalités sera signée en amont par les deux partis.

Rémunération et prises en charge

Le ou la résident.e recevra la somme de 4000€ brut en droits d'auteur, comme bourse de résidence, avec le soutien de la Région Bretagne, de la part de l'association Maison de la Poésie de Rennes, pour l'ensemble de sa participation au programme de résidence. La première moitié de cette somme sera versée à l'arrivée, la seconde à la sortie.

Seront pris en charge par la Maison de la Poésie de Rennes : 1 aller-retour en train ou en voiture (exceptionnellement en avion selon la zone d'habitation) du domicile au lieu de résidence, 50€ de courses à l'arrivée, le lavage du linge de maison, les repas les soirs d'événements, un abonnement de deux mois aux transports en commun rennais, et 50€ de livres utiles à ses recherches, qui pourront être emportés à la fin de la résidence.

Le lieu

Les résidences se déroulent à la villa Beauséjour, située au 47 rue Armand Rébillon, à Rennes, qui héberge l'association Maison de la Poésie de Rennes. Le

ou la résident.e dispose d'un appartement de 40m², au premier étage de la villa, avec coin cuisine, salle de bain, chambre et salon. Une connexion internet câblée et Wi-Fi est mise à disposition, ainsi qu'un lave-linge. La bibliothèque de la villa, riche de plus de 4000 ouvrages, lui est également ouverte jour et nuit.

La villa est entourée d'un large jardin d'environ 400m² et bordée par le canal Saint-Martin. Elle est située à 15 minutes du centre-ville à pied, et 5 minutes en vélo ou en métro.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Maison de la Poésie de Rennes un an avant le début souhaité de la résidence. Pour les résidences de la saison 2023-2024, les dossiers sont à adresser au plus tard pour le 31 août 2022.

Par email, à contact@maisondelapoesie-rennes.org

Par courrier postal, à *Maison de la Poésie de Rennes, 47 rue Armand Rébillon, 35000 Rennes*

Les candidatures reçues sont examinées par le Comité Artistique de la Maison de la Poésie de Rennes, puis validées par le Conseil d'Administration. La réponse, positive ou négative, est ensuite adressée par email. Fin septembre, contact est pris enfin avec le ou la résident.e choisi.e afin d'envisager plus précisément les modalités liées à sa venue.

Le questionnaire qui suit devra être renseigné le plus précisément possible. Tout dossier incomplet ne pourra être transmis au Comité Artistique.

Coordonnées personnelles

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Site internet :

La création est-elle votre principale source de revenus ?

Oui *Non*

Profession habituelle :

Lieu de travail :

N° de Sécurité Sociale :

Êtes-vous affilié à l'Agessa ? Si oui, votre n° d'affiliation :

A la Maison des Artistes ? Si oui, votre n° d'affiliation :

Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? *Si oui, merci de joindre la copie de votre dispense de précompte.*

Lors de la résidence, envisagez-vous de venir avec votre véhicule personnel ?

Oui *Non*

Ateliers d'écriture

Appréciez-vous la conduite d'ateliers d'écriture et en avez-vous souvent menés ? Si oui, dressez une brève présentation :

Avec quel public scolaire avez-vous déjà travaillé ?

Avec quel public adulte avez-vous déjà travaillé ?

Avez-vous déjà travaillé en collaboration avec d'autres artistes ? Si oui, pouvez-vous préciser vos expériences :

Vous produisez-vous volontiers en lecture publique ?

Oui Non

Accepterez-vous, lors des rencontres liées à la résidence, que soient prises vidéos ou photos ?

Oui *Non*

Bénéficierez-vous d'une autre bourse d'écriture ou d'une autre résidence dans l'année ?

Oui *Non*

Pièces à joindre au dossier

- Une lettre de motivation
- Une note sur vos projets et travaux en cours
- Une bibliographie complète
- Un exemplaire de vos dernières publications
- Une photographie libre de droits (avec son copyright)